

Gm

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2001-84 du/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans les
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :
Monsieur **ALOMBANGOYE (Camille.)**
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

- Vu l'acte fondamental;
- Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
- Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;
- Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
- Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
- Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu la note de service n° 1312/MEPS-CAB/DGAS/ DPAA-SP du 19 novembre 1991 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement.
- Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;



DECRETE :

G
DG-3

G

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées - CAPEL - obtenu à l'université Marien Ngouabi, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830, ACC = 1an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1.	ALOMBANGOYE (Camille), né le 25 juin 1963 à Kellé. <i>Gm</i>	24 janvier 1992	24 janvier 1993	Histoire- Géographie
2.	TATHY (Gaston Anselme), né le 21 avril 1964 à Pointe-Noire. <i>Gm</i>	27 janvier 1992	27 janvier 1993	Sciences Naturelles
3.	DINONGO (Daniel), né le 11 décembre 1964 à Dolisie. <i>Gm</i>	10 février 1992	10 février 1993	Histoire- Géographie
4.	IPOLO (Constant Germain), né le 22 juin 1963 à Mossendjo. <i>Gm</i>	11 février 1992	11 février 1993	Histoire- Géographie
5.	KIMPALA (Jean Baptiste), né le 10 avril 1962 à Moutombo (Sibiti). <i>Gm</i>	11 février 1992	11 février 1993	Histoire- Géographie
6.	NKOUSSOU (Jeanne Marie Rose), née le 11 août 1957 à Kingoué. <i>Gm</i>	6 février 1992	6 février 1993	Anglais
7.	MABIALA (Antoine), né le 21 octobre 1958 à Holle. <i>Gm</i>	28 janvier 1992	28 janvier 1993	Anglais
8.	MIETE (Timothée), né le 2 juillet 1965 à Komono. <i>Gm</i>	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Philosophie
9.	LOEMBA (KIMINI), né le 12 février 1959 à Les Saras. <i>Gm</i>	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Philosophie
10.	NKONDO (Laurent), né le 10 août 1963 à Brazzaville. <i>Gm</i>	3 février 1992	3 février 1993	Français
11.	DIAHOUNGOU (Jean Marie), né le 23 avril 1963 à Miyamba II. <i>Gm</i>	22 janvier 1992	22 janvier 1993	Histoire- Géographie
12.	YOLO MAKITA (Henri), né le 14 mars 1966 à Moussanda. <i>Gm</i>	27 janvier 1992	27 janvier 1993	Anglais
13.	NIEMBO (François-Xavier), né le 03 décembre 1960 à Boukagni. <i>Gm</i>	19 février 1992	19 février 1993	Histoire- Géographie

14.	BOKASSA (Eustache), né le 20 septembre 1962 à Botema (Mossaka). <i>Gm</i>	4 février 1992	4 février 1993	Histoire- Géographie
15.	MAGNOUNGOU (François), né le 12 janvier 1964 à Kindamba <i>Gm</i>	18 février 1992	18 février 1993	Sciences Naturelles
16.	MABOUNDA (Gaston), né le 25 mai 1965 à Mounguembé. <i>Gm</i>	14 février 1992	14 février 1993	Mathématiques
17.	IBINDA (Jean Denis), né vers 1960 à Kaïbinda-Banda. <i>Gm</i>	20 janvier 1992 <i>Gm</i>	20 janvier 1993 <i>Gm</i>	Anglais <i>Gm</i>

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle I, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC= 1an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Gm

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville le 29 Mars 2001

Par le Président de la République,

Denis SASSOU NGUESSO

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Jeanne DAMBENDZET

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,

Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	2
INTERESSES	17
DOSSIERS	51
SGG/BC	2/